Pétition

Installation de centres d'appels dans deux prisons françaises : jusqu'où vont-ils aller pour faire baisser le coût du travail ?

Nous demandons l'abandon du projet d'implantation de centres d'appels prévoyant l'ouverture de 3.000 postes de travail au sein des prisons.

Celui-ci n'ayant nullement le but de permettre l'éventuelle réinsertion des détenus, mais simplement d'offrir aux patrons des centres d'appels une main d'œuvre bien moins cher que l'offshore, rémunérée bien au dessous du SMIC, et non protégé par le code du travail ou Conventions Collectives.

Ce nouvel alibi sous couvert de « responsabilité sociale » n'a d'autre objectif que d'imposer à l'ensemble des salariés des centres d'appels internes et externes la continuation de la rigueur salariale, de la déréglementation des conditions de vie et de travail, et de supprimer toujours plus d'emplois.

Pour notre part, la réinsertion passe d'abord par de meilleures conditions de détentions (la disparition de la surpopulation carcérale, l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux en milieu pénitentiaire, le développement de projets éducatifs par l'obtention de diplômes).

Pour toutes ces raisons, nous refusons ce projet.

Nom & prénom	Société	Ville	Signature

A renvoyer à l'une des adresses ci-dessous

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes – Case 421 – 263 Rue de Paris – 93514 Montreuil cedex – Tel : 01 48 18 84 34 – Fax : 01 48 18 84 86 – fsetud@cgt.fr
FAPT-CGT – Case 545 – 263 Rue de Paris – 93514 Montreuil cedex – Tel : 01 48 18 54 00 – Fax : 01 48 59 25 22 – fede@cgt-fapt.fr
SUD-PTT – 25/27 rue des Envierges – 75020 Paris – Tel : 01 44 62 12 00 – Fax : 01 44 62 12 34 – sudptt@sudptt.fr